

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence, en raison de la pandémie du coronavirus COVID 19, le lundi 15 février 2021 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.4 Travaux publics

5.4.1 demande d'accompagnement pour la sécurisation de la rue dubé,

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 comptes du mois;

5.5.2 rapport d'activités du trésorier - Élections municipales

5.5.3 travaux de mise à niveau du système de contrôle électrique à l'aéroport Michel-Pouliot

5.5.4 grille d'évaluation et de pondération services professionnels - Remplacement de la centrale de distribution électrique (FEC) de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé

5.5.5 ouverture de soumissions pour services professionnels - Remplacement de la centrale de distribution électrique (FEC) à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé

5.5.6 remboursement des droits résiduels d'un participant au régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Gaspé

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 paiement assurances BFL Canada Risques et assurances Inc. - Avenant ajustement automobiles - 2019-2020

5.6.2 maire suppléant et substitut du maire

5.6.3 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1170-12 (second projet 1170-12-04)

5.6.4 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1171-12 (second projet 1171-12-03)

5.6.5 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1157-11 (second projet 1157-11-02)

5.6.6 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-49)

5.6.7 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1427-20 décrétant une dépense d'une somme de 500 971 \$ et un emprunt d'une somme de 500 971 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de l'usine d'épuration des eaux usées de Sandy-Beach

5.6.8 modification à la résolution 20-12-060 - Entente pour le versement d'une contribution du S.E.M.O. au financement d'un poste de préposé aux archives

5.6.9 paiement assurances BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – Assurances Risques environnementaux - 2020-2021

5.7 Direction générale

5.7.1 étude de faisabilité et conceptuelle pour la construction d'un complexe sportif au centre-ville de Gaspé – Avenant ajout évaluations budgétaires

5.7.2 demande de décret d'exclusion - Projet d'entente entre la Société d'aide au développement des collectivités de Gaspé Inc. et la Ville de Gaspé

5.7.3 modification de la résolution 20-11-051 - Aide financière - Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers - Projets de serrures intelligentes et caméras

5.7.4 accusé de réception du rapport d'inspection du service de sécurité incendie réalisé par le ministère de la Sécurité publique

5.7.5 paiement de facture – Installation des identifications visuelles sur les véhicules électriques de la Ville de Gaspé

5.7.6 paiement de factures - Centre de service des travaux publics

5.8 Ressources humaines

5.8.1 fin de la période d'essai d'un titulaire au poste de préposé d'aréna-journalier

5.8.2 demande de congé sans solde d'une personne salariée

5.8.3 poste journalier étudiant ou journalière étudiante pour participer au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

7.1 AVIS DE MOTION

7.2 AVIS DE MOTION

7.3 AVIS DE MOTION

7.4 AVIS DE MOTION

7.5 décrétant une dépense de 1 334 353 \$ et un emprunt de 702 225 \$ pour des travaux de construction d'une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**